

28 AU 30
JANVIER
2 0 2 2

**ENTRÉE
GRATUITE**

 **SALON**
HABITAT
DÉCORATION
IMMOBILIER
YVETOT

www.idexpo.fr

**PLACE DU
CHAMP DE FOIRE
YVETOT**



ID'EXPO - SALON HABITAT YVETOT
39 rue d'Amiens – 60000 BEAUVAIS
03 44 10 17 80 - contact@idexpo.fr
CONTACT SALON :
Patrick BORDIER au 06.09.25.15.01
idxpo.normandie@gmail.com

**DOSSIER
EXPOSANT**



- CONSTRUCTEURS
- COURTIERS EN CRÉDIT
- PLOMBIERS, ÉLECTRICIENS
- BANQUIERS
- CUISINISTES
- DÉCORATEURS D'INTÉRIEUR
- AGENCES IMMOBILIÈRES

**PARTICIPEZ AU SALON DE L'HABITAT DÉCORATION IMMOBILIER
D'YVETOT DU 28 AU 30 JANVIER 2022**

L'événement annuel commercial le plus important d'Yvetot et ses alentours

FAITES RAYONNER VOTRE ACTIVITÉ !

5 BONNES RAISONS D'EXPOSER

- 1 Rencontrer votre public de la Seine Maritime**
- 2 Prendre des contacts / commandes**
- 3 Développer votre notoriété**
- 4 Présenter vos produits et promouvoir vos nouveautés**
- 5 Bénéficier d'une large couverture médiatique**

2,5 JOURS DE SALON

Différents points de restauration avec des points snacks, des food-trucks

Un visitorat qualifié avec des projets de construction et de rénovation

Une communication sur les principales communes de l'agglomération et aux alentours

Une tombola aux nombreux lots

**UN PLAN DE COMMUNICATION
DÉDIÉ ET DYNAMIQUE**

Site Internet

Radio

Presse

Réseaux Sociaux

Affichage

Bâches

Cache-Poteaux

Flyers, Affiches

45
exposants

750
M²
d'exposition

3 000
visiteurs sur
l'édition
précédente



POURQUOI EXPOSER ?

Pendant deux jours et demi, en un même lieu, **le salon de l'Habitat d'Yvetot** propose **une offre globale extrêmement riche en exposants**. C'est un média particulièrement **dynamique, générateur d'affaires** pour tous ceux qui y participent.

Constructeurs de maisons, courtiers en crédit, agences immobilières, banquiers, plombiers, électriciens, cuisinistes ou encore décorateurs d'intérieur : **tous les professionnels du secteur de l'habitat sont présents pour faciliter les démarches des particuliers** ayant un **projet de construction ou de rénovation** d'une maison ou d'un appartement.

Les exposants sont sélectionnés avec soin, ce qui vaut à ce salon **une excellente réputation auprès des professionnels de l'habitat et des visiteurs**.

ORGANISATION

Du Vendredi 28 Janvier 2022 à 14h00 au Dimanche 30 Janvier 2022 à 18h00
Champ de foire – 76190 YVETOT

OUVERTURE DU PUBLIC

Vendredi 28 Janvier de 14h00 à 20h00

Inauguration

Samedi 29 Janvier de 10h00 à 19h00

Dimanche 30 Janvier de 10h00 à 18h00

INSTALLATION

Jeudi 27 Janvier de 09h00 à 19h00

Vendredi 28 Janvier de 09h00 à 12h00

EXPOSANTS

45 environ

Modules : 6m² - 9m² - 12m² et multiples de 3m²

Modules spéciaux : angles, modules personnalisés

Espaces extérieurs, surfaces variables si besoin

DÉMONTAGE

Dimanche 30 Janvier de 18h00 à 20h00

Lundi 31 Janvier de 09h00 à 11h00

TARIFS

Entrée gratuite

COMMENT S'INSCRIRE ?

Merci de nous **retourner votre dossier complété avant le 10 Décembre 2021**
par courrier à l'adresse ci-dessous :

ID'EXPO – SALON HABITAT YVETOT
39 rue d'Amiens – 60000 BEAUVAIS



Un dossier complet comporte :

- La demande d'admission complétée
- Le bon de commande complété, tamponné et signé
- Le paiement soit deux chèques de 50% chacun (équivalent à l'acompte et au solde) ou un virement bancaire de 50%
- Votre attestation d'assurance



Seuls les
dossiers
complets seront
pris en compte

SOUSCRIPTEUR

Êtes-vous : une administration une association une entreprise

autre :

Nom de la structure :

Descriptif précis de l'activité :

.....

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Email :

Numéro de SIRET : Code APE :

PERSONNE RESPONSABLE DU SALON

Nom : Prénom :

Téléphone : Portable :

Email :

COORDONNÉES DE FACTURATION

Nom : Prénom :

Adresse (si différente) :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Email :

PUBLICATION DANS LA LISTE DES EXPOSANTS

Nom de l'enseigne:

Activité :

Téléphone : Email :

Site internet :

YVETOT-1 CHAPITEAU DU 28 AU 30 JANVIER 2022		PRIX UNITAIRE	QUANTITE 6/8/9/12/ 15/18 m ²	TOTAL HT
VOTRE STAND				
STAND EN INTÉRIEUR Minimum 6m ²	Stand nu en intérieur avec moquette au sol, cloisons ou grilles caddies, électricité 1kw L'équipement de base du stand peu varier selon les foires et salons	HABITAT, COLLECTIVITÉS	110€ / m ²	
		DECORATION ET AUTRES ACTIVITES	60€ / m ²	
Stand EXTÉRIEUR	Stand nu en extérieur	15€ / m ²		
ANGLE sous réserve de disponibilité	Angle ouvert sur 2 allées en intérieur ou en extérieur.	+ 15% de 6 à 9m ² + 180€ 12-18 m ²	+15% +180€	
VOS OPTIONS DE STAND				
ÉLECTRICITÉ	Kwh supplémentaire	30 € / kwh		
	Forfait food truck 3 kwh	300 €		
	Forfait food truck 6 kwh	350 €		
RÉSERVE FERMÉE		150 € / m ²		
TABLE	1,20m x 0,80m	20 €		
RÉFRIGÉRATEUR		100 €		
BANQUE D'ACCUEIL		120 €		
CHAISE		5 €		
MANGE DEBOUT		50 €		
TABOURET HAUT		30 €		
SPOT HALOGÈNE		40 €		
TENTE 3*3 ou 5*5		Sur devis		
FRAIS DE DOSSIER – OBLIGATOIRE 50€ en 2022 75€ en 2023 100€ en 2024				
Gestion du dossier, coût de publicité et communication globale, inscription sur la liste des exposants, inscription sur le site web du salon, nettoyage des allées, sécurité. Progressif sur 3ans				50 €
			TOTAL HT	
			STAND, OPTION(S), FRAIS DE DOSSIER	
			TVA 20%	
			TOTAL TTC	

Fait à :

Le :

Nom et Prénom du signataire :

.....

Signature et tampon de l'exposant

*Bon pour admission et commande
Vaut également pour acception des CGV*



CONDITIONS DE PAIEMENT

50% par virement bancaire

L'acompte à l'inscription et le solde 1 mois ½ avant l'événement

OU

2 chèques de 50% chacun à l'inscription (acompte et solde)

Le chèque d'acompte sera encaissé à l'inscription, le solde 1 mois ½ avant l'événement

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé	Identifiant international compte bancaire IBAN
18706	00000	97542345938	05	FR76 1870 6000 0097 5423 4593 805
CREDIT AGRICOLE BRIE-PICARDIE			BIC	AGRIFRPP887



1 mois avant l'événement, nous n'acceptons plus de paiement par chèque et le paiement intégral sera demandé (par virement)

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS

1 MOIS AVANT LE SALON

COMMENT S'INSCRIRE ?

Merci de nous **retourner votre dossier complété** par courrier à l'adresse ci-dessous :



Un dossier complet comporte :

- La demande d'admission complétée
- Le bon de commande complété, tamponné et signé
- Le paiement soit deux chèques de 50% chacun (équivalent à l'acompte et au solde) ou un virement bancaire de 50%
- Votre attestation d'assurance



Seuls les dossiers complets seront pris en compte



ID'EXPO - SALON HABITAT YVETOT

39 rue d'Amiens – 60000 BEAUVAIS

03 44 10 17 80 - contact@idexpo.fr

CONTACT SALON :

Patrick BORDIER au 06.09.25.15.01

idxpo.normandie@gmail.com

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

La signature du bon de commande fait purement et simplement, sans indemnités, l'acceptation des conditions générales de vente.

1. COMMISSARIAT GÉNÉRAL

Toute correspondance doit être adressée à :
ID'EXPO – Salon Habitat Yvetot – 39, rue d'Amiens – 60000 BEAUVAIS
Email : contact@idexpo.fr - Site Internet : www.idexpo.fr

2. DATE ET LIEU DE LA MANIFESTATION

Elle se tiendra les 28, 29 et 30 janvier 2022 au Champ de Foire d'Yvetot. La date de l'ouverture de l'événement, sa durée, l'emplacement où elle se tiendra, les heures d'ouvertures, sont déterminés par la direction, qui se réserve le droit, sans que les participants puissent réclamer aucune indemnité de décider à tout moment la prolongation, l'ajournement ou la fermeture anticipée de l'événement.

Dans le cas où l'événement ne pourrait avoir lieu pour des raisons majeures ou imprévisibles, les demandes d'emplacement seront annulées purement et simplement, sans indemnités. Les sommes restantes disponibles après paiement de toutes les dépenses engagées, seront réparties entre les exposants, au prorata des sommes versées par chacun d'entre eux, sans qu'il puisse être, de convention expresse, exercé de recours à quelque titre que ce soit et pour quelque cause que ce soit contre ID'EXPO.

3. HEURES D'OUVERTURE AUX VISITEURS

Le vendredi 28 janvier 2022 de 14h à 20h ; le samedi 29 janvier 2022 de 10h à 19h00 ; le dimanche 30 janvier de 10h à 18h00

4. INSCRIPTION

Afin de ne pas multiplier la présentation de produits similaires, la participation d'un exposant à l'événement reste à l'appréciation de l'organisateur. Par conséquent, l'organisateur prie l'exposant de bien vouloir préciser la nature des produits exposés, dans le cadre de la demande d'admission réservée à cet effet.

Les inscriptions ne sont valables qu'après envoi du dossier d'inscription par l'exposant, acceptation par ID'EXPO, et remise d'un chèque égal à la moitié du prix total.

Le comité de l'événement se réserve le droit de reprendre, sans préavis, la libre disposition du ou des stands ou emplacements retenus par les exposants qui n'auraient pas acquitté la totalité du solde dans les délais réglementaires et sans que l'exposant en cause puisse prétendre au remboursement de tout ou partie des sommes versées.

Il est interdit aux exposants, sauf accord préalable et exprès de la direction, de céder ou sous-louer à titre onéreux ou gratuit tout ou partie de leurs emplacements et/ou stands. Les badges exposants donnant libre accès au site de l'événement ne seront remis qu'après règlement de la totalité des sommes dues. L'emplacement des stands et emplacements attribués aux exposants est de la seule décision de l'organisateur.

5. PRIX DE LOCATION

Les prix des emplacements et des stands, fixés par la direction de l'événement, sont inscrits dans le dossier (voir demande d'admission). En cas de désistement ou de défaillance d'un exposant pour quelque cause que ce soit, le prix de la location reste acquis à ID'EXPO.

6. FOURNITURES COMPRISES DANS LE PRIX DE LA LOCATION

Panneaux de séparation de stands, décoration générale, gardiennage général, éclairage général, nettoyage général, services d'accueil et d'information, radio et presse.

7. FOURNITURES NON COMPRISES DANS LE PRIX DE LA LOCATION

Ne sont pas compris dans le prix de participation à l'événement, notamment le transport, les assurances en cours de transport, la manutention, les déballages, les décorations particulières, le montage et démontage des stands, l'enlèvement et le stockage des emballages vides, la location de mobilier, de fleurs, l'installation de répartition des fluides dans les stands, le nettoyage de votre stand et en général toutes les fournitures autres que celles mentionnées à l'article 6 ci-dessus.

8. INSTALLATION DES STANDS

Les exposants peuvent prendre possession de leur emplacement le jour qui leur sera communiqué quinze jours avant le début de la manifestation. Chaque exposant ou son délégué pourra au transport, à la réception et à la mise en place des objets à exposer. Si les exposants ou leurs agents ne sont pas présents pour recevoir leurs colis dans l'enceinte de l'événement, la direction décline toutes responsabilités quant aux objets détériorés.

Les exposants devront avoir terminé leur installation avant l'ouverture de l'événement et être présents lors de la visite de la commission de sécurité. La disposition des matériels doit être prévue de façon à ce que leurs parties mobiles ne dépassent pas les limites du stand lors de leurs manœuvres.

La hauteur occupée par les matériels présentés et les décors ne devra pas être supérieure à 2,50 mètres, sauf décoration spéciale accordée par la direction de l'événement.

Toutes les parties visibles des décors devront être finies et peintes. La direction pourra à tout moment sans indemnité et aux frais de l'exposant, modifier ou enlever tous matériels, aménagement, décors, etc... contraires au règlement et aux prescriptions des services officiels ou nuisibles à l'aspect de l'événement, aux autres exposants ou aux visiteurs. Les éclairages devront respecter les prescriptions de hauteurs précisées. Ils ne devront en aucun cas éblouir directement ou par réflexion, les visiteurs ou les exposants voisins.

Sont notamment interdits :

- les éclairages intermittents ;
- les enseignes à fond vert, lettres blanches (réservées pour les mentions sortie et sortie de secours) ;
- les enseignes sur calicots ;
- l'emploi d'appareils bruyants susceptibles d'incommoder les autres participants, sauf autorisation écrite accordée par la direction de l'événement.

Les opérations finales de montage et de nettoyage devront être obligatoirement terminées pour le passage de la commission de sécurité, le 28 janvier à 11h00, sous peine d'exclusion définitive de l'événement. En cas d'exclusion, aucun remboursement, aucune indemnité, ne pourront être réclamés par l'exposant.

9. RESPONSABILITÉ DES EXPOSANTS

La direction décline toute responsabilité concernant les installations édifiées par les exposants. Les exposants s'engagent à respecter formellement toutes les lois et arrêtés actuellement en

vigueur et à faire toutes déclarations auxquelles ils sont tenus, contribution, régies, droits d'auteur, etc... Ceux-ci devront laisser les emplacements dans l'état où ils les auront trouvés. Toutes détériorations causées par leurs installations, leurs matériels ou marchandises seront à la charge des exposants. Les participants devront avoir débarrassé leur emplacement dans le délai fixé par la direction. Passé ce délai, les objets exposés pourront être enlevés par les soins de la direction et emmagasinés jusqu'à ce que les intéressés viennent les réclamer, les frais d'enlèvement et de magasinage, ainsi que les risques de vols, de perte ou de dommages, étant à la charge de l'exposant. Tous les objets et matériels d'exposition non réclamés un mois après la fermeture de l'événement peuvent être vendus par les soins de la direction, le produit de la vente étant porté dans ce cas après paiement des frais, au crédit du compte de l'exposant.

10. ASSURANCE

L'administration de l'événement décline toutes responsabilités au sujet des pertes ou dommages qui pourraient être occasionnés aux échantillons ou matériels d'exposition pour une cause quelconque et ne répond pas des vols qui pourraient être commis. La direction de l'événement décline toute responsabilité au sujet des pertes, avaries ou tous autres dommages pouvant survenir aux matériels exposés et au matériel d'installation. Les exposants sont tenus de souscrire une police «tous risques d'exposition» pour tous les matériels qu'ils seraient amenés à installer sur leur stand. L'organisateur est assuré par les sinistres pouvant relever de son fait.

11. MAGAZINE/JOURNAL

La direction se réserve le droit exclusif de la publication d'un magazine/journal des exposants ainsi que la publicité à faire dans ce journal ou tout autre support de communication. Les renseignements nécessaires à la rédaction du magazine/journal seront fournis par les exposants sous leur responsabilité. La direction décline toute responsabilité pour les erreurs ou omissions qui pourraient exister dans cette publication.

12. PUBLICITÉ ET AFFICHAGE

Nul ne peut effectuer une publicité de quelque nature que ce soit à l'intérieur de l'événement sans l'autorisation écrite de la direction. La présentation d'objets colorés à l'aide de substances toxiques ou contrevenant à l'ordonnance de police du 29 mai 1898, la distribution de prospectus ou d'échantillons à l'extérieur des stands et les réclames à haute voix sont formellement interdites. L'emploi de tout appareil susceptible d'effectuer des annonces ou des sons bruyants est également interdit sauf autorisation écrite de la direction.

Le droit d'affichage à l'intérieur de l'événement est exclusivement réservé à la direction et aucune affiche ne peut être placardée à l'intérieur de l'événement sans autorisation écrite de la direction qui détermine les emplacements réservés à l'affichage et le prix de ces emplacements. Chaque exposant est responsable des matériels et marchandises présentés sur son stand et la direction de l'événement ne saurait en aucun cas être inquiétée en cas de présentation, de vente ou de publicité frauduleuse, en particulier, elle ne saurait intervenir, ni être poursuivie, en cas de litiges commerciaux ou juridiques entre exposants.

13. SÉCURITÉ, NETTOYAGE

Le gardiennage sera assuré toutes les nuits à partir du jeudi 27 janvier de 19h00 à 9h00 le lendemain matin et jusqu'au 31 janvier soient les nuits des 27, 28, 29 et 30 janvier 2021. La direction de l'événement ne pourra être tenue responsable de la sécurité des stands pendant les heures d'ouverture aux visiteurs, ainsi que de l'installation du stand à l'ouverture de l'événement, et de la fermeture de l'événement au démontage du stand. Pendant ces périodes, les stands sont placés sous l'entière responsabilité des exposants. Le nettoyage de chaque stand doit être terminé et les papiers, détritus, emballages, débris de paille, etc, doivent être évacués, chaque jour, une heure avant l'ouverture de l'événement. La direction peut faire enlever tout objet présentant un caractère dangereux, insalubre, gênant ou incommode ainsi que tout ce qui est susceptible de nuire au bien être ou à l'harmonie générale.

14. PARKING EXPOSANTS

Le parking exposants limité aux exposants 'frais et vins' est surveillé tous les jours de l'événement pendant les heures d'ouverture au public. Une seule place par exposant est autorisée (dans la limite des places disponibles). Le stationnement ne sera possible que sur présentation du badge 'parking exposants'. Les autres exposants utiliseront le 2ième parking exposant sans limitation de place et non surveillé. La direction de l'événement ne pourra être tenue responsable des éventuelles dégradations sur les véhicules.

15. DROIT A L'IMAGE

Pour la bonne communication de l'événement, nos équipes seront amenées à prendre en photos les stands, les produits exposés et les personnes qui seront sur les stands. Ces photos seront utilisées sur nos différents supports de communication (page facebook, magazine ...). Vous donnez autorisation à la direction d'utiliser ces photos et de les publier.

16. PAIEMENT

Un mois avant l'événement nous n'acceptons plus de paiement par chèque, seuls les virements ou paiement en CB seront admis. Tous les stands doivent intégralement être payés avant l'installation, aucun échange chèque-espèces durant le salon ne sera accepté. La totalité du stand doit être versé en intégralité un mois l'événement.

17. APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les participants, en signant leur demande d'admission, acceptent de ce fait les prescriptions du règlement général et toutes les dispositions nouvelles qui pourraient être imposées par les circonstances et décidées par la direction dans l'intérêt de l'événement et portées à la connaissance des exposants. L'organisateur se réserve le droit d'accepter ou non les demandes de participation à l'événement. Les partenaires de l'événement désirant s'associer ou offrir un droit de participation à un autre exposant potentiel devront recueillir au préalable l'autorisation de la société organisatrice. Les détails du règlement intérieur des chapiteaux figurent à l'annexe du contrat de location ; il est possible à chaque exposant d'en prendre connaissance en se demandant à l'organisateur. En cas d'infraction au présent règlement et à ses modifications ultérieures, la direction de l'événement pourra prononcer l'exclusion immédiate de l'exposant contrevenant sans que celui-ci puisse demander le remboursement des sommes versées par lui, ou une indemnité de quelque nature que ce soit. Si le contrevenant a, par son ou ses infractions, causé un préjudice moral ou matériel à ID'EXPO ou aux autres exposants, des dommages intérêts pourront lui être demandés. En cas de litige, les Tribunaux de Beauvais seront les seuls compétents.

Nos prochains événements



28 AU 30 JANVIER 2022

SALON HABITAT DÉCORATION IMMOBILIER YVETOT

ENTRÉE GRATUITE

www.idexpo.fr

PLACE DU CHAMPS DE FOIRE YVETOT

affipub, Le Coureur Gâté, Evénements!, D'Expo, Bleu Normand



25 AU 27 FÉVRIER 2022

SALON HABITAT DÉCORATION IMMOBILIER NEUFCHÂTEL-EN-BRAY

ENTRÉE GRATUITE

www.idexpo.fr

PARC EXPO LA BOUTONNIÈRE BOULEVARD MARECHAL JOFFRE

affipub, Neufchâtel-en-Bray, Le Réveil, Evénements!, D'Expo, Bleu Normand



HABITAT & DÉCORATION **GASTRONOMIE & VINS**

20 AU 22 MAI 2022

NOMBREUSES ANIMATIONS RESTAURATION SUR PLACE

EXPO GO

FOIRE DÉPARTEMENTALE DE L'OISE - BEAUVAIS

ELISPACE - BEAUVAIS

www.expo60.fr

MARCHÉ DU TERROIR **ESPACE JEUX ENFANTS**

affipub, D'Expo, Affluents, Evénements!, MEO, Bleu Normand



SALON DE L'AUTO ET DE LA MOBILITÉ

ENTRÉE GRATUITE

2022

Place Jeanne Hachette **BEAUVAIS**

Restauration sur place

www.salon-auto-beauvais.fr

affipub, D'Expo, Affluents, Evénements!, MEO, Bleu Normand



HABITAT & DÉCORATION **GASTRONOMIE & VINS**

7 AU 9 OCTOBRE 2022

NOMBREUSES ANIMATIONS RESTAURATION SUR PLACE

foire EXPO d'Abbeville

BOULEVARD VAUBAN

www.foiredabbeville.fr

AUTOMOBILE & LOISIRS **ESPACE JEUX ENFANTS**

Bois de Somme, Affluents, affipub, MEO, Oukaka

AFFIPUB UNE ÉQUIPE DYNAMIQUE AU SERVICE DE VOTRE IMAGE

AFFIPUB est une agence de Communication et d'Événementiel à taille humaine, chaleureuse et réactive pour vous garantir un accompagnement de qualité.

Depuis plus de 20 ans, nous sommes spécialisés dans la Communication (Print, Web, Street Marketing...) et l'organisation d'Événements (Foires, Salons, Événements d'entreprises, Soirées Privées...).



Anne-Sophie Werquin Lecomte
Directrice Générale Affipub



Cyril Lecomte
Président Affipub

TOUT PROFESSIONNEL A BESOIN DE COMMUNIQUER



Pour se faire
CONNAÎTRE



Pour **VENDRE** ses
produits ou services



Pour **FIDÉLISER**
ses clients



Pour **RECRUTER**,
impliquer, motiver et
fédérer



Pour **TRANSMETTRE**,
accompagner, éduquer
et prouver



Pour se
DIFFÉRENCIER
de sa concurrence

“ LA COMMUNICATION D'UNE ENTREPRISE EST UN DES PILIERS DE SA RÉUSSITE

Mais ce n'est pas de savoir pourquoi il faut communiquer qui est compliqué. 1 000 raisons vous y poussent chaque jour ! La difficulté repose dans le «COMMENT».

Par ses actions d'accompagnement, de conseil et le panel de prestations proposées... l'équipe d'Affipub Communication et Événementiel saura à coup sûr répondre à vos besoins et accompagner votre réussite.